

# Commune d'Aiguefonde

## Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2022

Conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières est jointe au Compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte administratif 2022 est voté le 12 avril 2023 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

### I- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune (indemnités, frais de personnels, entretien des bâtiments, réparation de voirie, le fonctionnement des divers services, etc...), c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année et qui permettent à la collectivité d'assurer le quotidien.

#### ➤ Les dépenses de la section

Dépenses de Fonctionnement	BP 2022	Réalisé au 31/12/22	Taux réalisation
011-Charges à caractères général	410 000,00 €	404 098,80 €	98,56%
012-Personnel	840 000,00 €	785 258,69 €	93,48%
014-Atténuations de produits	1 000,00 €	277,00 €	27,70%
65-Autres charges de gestion	226 300,00 €	191 577,49 €	84,66%
66-Charges financières	8 000,00 €	7 803,94 €	97,55%
67-Charges spécifiques	1 200,00 €	120,00 €	10,00%
68-Dotations provisions	5 000,00 €	- €	0,00%
042-Ecriture d'ordre	16 286,00 €	16 386,00 €	100,61%
022-Dépenses imprévues	- €	Non exécuté comptablement	
023-Opérations d'ordre	440 446,50 €	Non exécuté comptablement	
<b>TOTAL</b>	<b>1 948 232,50 €</b>	<b>1 405 521,92 €</b>	

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement pour 2022 représentent **1 405 521.92 euros**.

#### ➤ Les recettes de la section :

Recettes de Fonctionnement	BP 2022	Réalisé au 31/12/22	Taux réalisation
70-Produits des services	51 000,00 €	61 348,38 €	120,29%
73- Impôts et taxes	155 374,00 €	197 066,60 €	126,83%
731- Fiscalité locale	831 145,00 €	877 727,74 €	105,60%
74-Dotations, subventions et participations	467 100,00 €	449 819,46 €	96,30%
75-Autres produits de gestion courante	22 000,00 €	28 301,88 €	128,64%
013-Atténuations charges (remb.arrêts trav)	69 871,00 €	109 998,41 €	157,43%
76-Produits financier (parts sociales)	10,00 €	3,98 €	39,80%
77-Recettes except. (remb. Assurances...)	- €	637,00 €	
042-Ecriture d'ordre	12 882,00 €	12 882,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 609 382,00 €</b>	<b>1 737 785,45 €</b>	<b>107,98%</b>

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine,...), aux impôts locaux, aux dotations diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent **1 737 785.45 euros**.

### **Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :**

- La fiscalité dont les taux pour 2022 sont :
  - Taxe sur le foncier bâti : 50.85 % (Commune 20.94% + Département 29.91%)
  - Taxe sur le foncier non bâti : 102.96 %
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

### **I- La section d'Investissement**

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours (construction de bâtiments, aménagement d'espace, acquisition de matériel, etc...)

Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

**Le volume total des recettes** d'investissement pour 2022 est de 571 058.87 €. Les principales recettes sont :

- Affectation du résultat de fonctionnement N-1 pour 775 936.87 €
- Subventions diverses 174 066.32 €
- FCTVA (Fonds de compensation TVA) pour 52 253.42 €
- Taxe d'aménagement pour 18 951.98 €

**Le volume total des dépenses** d'investissement est de 615 058.87 €. Les principales dépenses ont porté sur les opérations suivantes :

- Réseaux de voirie, informatique, matériel divers pour 136 525.48 €
- Immobilisations corporelles en cours pour 413 143.08 €

### **II- Conclusion**

Au regard des résultats de clôture au 31/12/2022, il apparaît que la situation financière d'ensemble de la commune est saine :

- **La capacité d'autofinancement (CAF)**, appelée aussi épargne brute, représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. C'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.